



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Institut de droit social et sanitaire (IDSS)
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Poitiers

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut de droit social et sanitaire (IDSS)

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Poitiers

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'Unité : Institut de droit social et sanitaire

Label demandé : E.A

N° si renouvellement : EA 2247

Nom du directeur : Mme Nathalie MARTIN-PAPINEAU

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse1-Capitole, France, représentant le CNU

Experts :

Mme Edith BARY-CLEMENT, Université Lille 2, France

M. André CABANIS, Université Toulouse1-Capitole, France

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

Mme Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8, France

Mme Corinne MASCALA, Université Toulouse1-Capitole, France

M. Francis MESSNER, CNRS, Université de Strasbourg, France, représentant le CoNRS

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Joël MONNET, Doyen de la faculté de droit



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 16 décembre 2010 dans les locaux de la Faculté de droit de Poitiers de 16 h à 17 h 30 avec, tout d'abord, l'audition des membres de l'équipe, suivie de celle, à huis clos, des doctorants. L'audition a débuté par une présentation du bilan et du projet de l'équipe par sa directrice. Une discussion à bâtons rompus a suivi avec les membres de l'unité et surtout avec sa directrice permettant d'obtenir certaines précisions sur le fonctionnement de l'IDSS, son organisation et son avenir. L'audition des doctorants a pu donner l'impression d'un certain isolement de ces derniers.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Il s'agit d'une équipe réunissant des enseignants-chercheurs en droit privé (5), en droit public (2) et en sciences politiques (2) dont l'objet est d'étudier, de façon pluridisciplinaire, la question sociale : politiques sanitaires et sociales, droit de la santé, droit hospitalier, droit de la sécurité sociale, droit médical, droit social européen. L'institut de droit social et sanitaire a développé une recherche collective autour de quatre thématiques principales : les territoires de la santé, les politiques d'éducation à la santé et la lutte contre les exclusions, les risques et protections liées au vieillissement, l'expérimentation en droit sanitaire et social.

L'équipe a été créée dans les années 1980 et dirigée par MM. Savatier, Ligneau, et Borgetto. Elle est actuellement dirigée par Mme Martin-Papineau, et est constituée actuellement de 9 enseignants chercheurs dont 7 MCF et de deux professeurs dont l'un partira à la retraite en 2012.

Les membres de l'équipe enseignent dans l'un ou plusieurs des trois masters hébergés par l'institut (Master 2 droit de la santé, cohabilité avec l'université de Tours ; Master 2 droit de l'aide et de l'action sociale et Master 2 droit et politique sanitaire locale). Certains dirigent ces Masters professionnels, d'autres encadrent des thèses dans leur champ de spécialité. L'interdisciplinarité est au cœur de la politique scientifique de l'institut de droit social et sanitaire.

- Equipe de Direction :

Directrice : Mme Nathalie Martin-Papineau.

Au regard du nombre restreint de ses membres, un fonctionnement collégial et souple est privilégié avec des réunions périodiques de toute l'équipe. Néanmoins, lors du contrat quadriennal qui s'achève, une certaine structuration à double détente a été mise en place :

- * tout d'abord par axes de spécialisation (maintenu à l'identique dans le projet) :
 - droit du travail et de la sécurité sociale ;
 - droit médical et droit pharmaceutique ;
 - politiques et droit de la santé, droit hospitalier ;
 - politiques et droit de l'aide et de l'action sociales.



- * ensuite, par axes de recherche (modifiés pour partie dans le projet) en désignant un responsable/coordonateur par axe de recherche sans que, pour autant, l'unité soit organisée en équipes internes :
- « Les Territoires de la santé », Mme Nathalie MARTIN-PAPINEAU ;
 - « Les risques et protection liés au vieillissement », M. Vincent BONIN ;
 - « Politiques d'éducation à la santé et lutte contre les exclusions », Mme Nathalie MARTIN-PAPINEAU ;
 - « Expérimentation en droit sanitaire et social ». Cet axe n'a, en définitive, pas pu être développé. Il sera partie constituante du projet à venir.

Tout cela paraît assez complexe et artificiel pour une unité de 9 enseignants-chercheurs.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	9	9
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	0	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,4	0,4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,5	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	10	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	6

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

L'Institut de Droit social et Sanitaire est une équipe de taille restreinte dont les recherches sont centrées sur une thématique forte : le droit sanitaire (plus que social), qui fonctionne de manière collégiale et qui semble bien insérée dans la politique de recherche de l'université.

L'IDSS constitue plus une équipe de recherche spécialisée et active produisant des publications de qualité qu'une structure d'accueil des doctorants.



- **Points forts et opportunités :**

Les publications de l'IDSS sont de grande qualité scientifique et l'Institut fait preuve de dynamisme pour le développement de nouveaux projets de recherche.

Les travaux de l'équipe sont solidement ancrés dans l'environnement socioprofessionnel du secteur sanitaire et social.

Les projets de recherche envisagés dans le futur sont intéressants et novateurs car les thématiques liées au droit de la santé sont porteuses d'avenir.

L'équipe est animée d'un véritable esprit de collégialité : les projets de recherche sont débattus et choisis en commun et chaque membre de l'équipe participe aux enseignements des masters.

- **Points à améliorer et risques :**

Il faudrait, dans l'avenir, améliorer le vivier des doctorants trop peu nombreux pour une équipe d'accueil (4) et organiser leur encadrement. Les étudiants sont encore insuffisamment associés à la recherche.

Il serait également souhaitable de créer des liens avec les autres universités s'intéressant au droit sanitaire et social et de développer le rayonnement de l'Institut à l'égard de l'extérieur (actuellement aucun professeur invité, ni de partenariats européens et internationaux).

Si l'axe de recherche sur l'expérimentation devrait être renforcé, la multiplication des axes de recherche peut paraître excessive et comporte le risque réel d'éparpillement et d'inefficacité.

Afin d'accroître les ressources de l'IDSS, il pourrait être envisagé de développer des financements par des partenariats plus substantiels en direction des acteurs publics et privés et d'adopter une politique de réponse aux appels d'offres.

- **Recommandations :**

Afin de renforcer l'équipe de trop petite taille, il serait nécessaire de développer très rapidement l'encadrement des étudiants par le recrutement d'un professeur.

Pour faciliter les recherches collectives, il serait utile de mettre en place une structure administrative pour le montage des projets, un poste de secrétaire à mi-temps étant insuffisant pour faire face à la lourdeur des projets européens ou ANR. Mais surtout, afin de susciter des thèses académiques, il faudrait, soit adosser à l'Institut un master recherche, soit transformer l'un des masters professionnels en master recherche.

Il serait, enfin, souhaitable de ne pas abandonner le droit social au profit du seul droit sanitaire ou de renommer l'équipe si elle se consacre au seul droit de la santé.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	9
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	5



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le dossier soumis au comité d'experts a été constitué uniquement sur la base de la synthèse des recherches collectives, les recherches individuelles se trouvant dans les fiches individuelles des chercheurs. L'activité scientifique est soutenue et de qualité. Il est possible de relever, en effet, des publications régulières, importantes et de qualité de certains membres de l'IRDSS dans des revues à comités de lecture (33) et dans des revues sans comités de lecture (67). En outre, les membres de l'équipe sont fréquemment invités à assurer des conférences dans des congrès internationaux (20) et à effectuer des communications dans des colloques (communications avec actes LGDJ, PUF ou RGDM : 16 ; communications sans actes : 14). Il faut également remarquer une participation très active à des ouvrages collectifs, voire à la direction d'ouvrages (16) et à d'autres publications très nombreuses (149).

En ce qui concerne les recherches collectives, elles sont menées dans trois axes principaux :

- * « Territoires de la santé ». L'étude a permis de montrer que l'action publique en matière de santé ne se limite pas à la seule dimension d'ordre médical. L'espace de conception et de mise en œuvre des politiques de santé est pluriel et décentralisé, territorialisé. Deux colloques ont eu lieu sur cette thématique et un ouvrage de synthèse a été publié aux éditions LGDJ (*Territoires de la santé*, 2009).
- * « Risques et protections liés au vieillissement ». L'équipe a été associée à la création d'un Observatoire du vieillissement dans le cadre d'un contrat Etat-Région. Associant plusieurs équipes de l'Université de Poitiers, une enquête « épidémiologique et sociétale » relative au vieillissement a été entreprise. Elle est au stade de la diffusion et du dépouillement du questionnaire établi avec la Faculté de médecine. Un colloque avec publication est prévu afin de clore l'étude. Cette recherche apparaît intéressante par ses aspects pluridisciplinaires et par son actualité. Elle est, néanmoins, toujours en cours et n'a donc pas encore porté tous ses fruits.
- * « Politiques d'éducation à la santé et lutte contre les exclusions ». La recherche visait à démontrer l'importance de l'objectif de prévention dans une action publique de santé jusque là centrée sur les soins et de relier cet objectif à celui de lutte contre les exclusions. Elle a débouché sur la participation de l'équipe au contrat Etat-Région Poitou-Charentes EDEX (Education à la santé et lutte contre les exclusion). Elle s'est traduite par des séminaires de restitution, des études sur les cadres législatif et réglementaire publiées dans différentes revues, des enquêtes de terrain et des contributions dans un ouvrage collectif déjà évoqué (*Territoires de la santé*, LGDJ).

Ces recherches collectives paraissent pertinentes par leur ancrage dans l'actualité et par les enjeux sociaux, économiques et juridiques qu'elles recèlent. En revanche, l'Axe « Expérimentation en droit sanitaire et social » n'est pas encore développé en raison de l'absence de disponibilité des membres de l'équipe devant s'y consacrer, membres pris par d'autres tâches universitaires.

Par conséquent, il faut relever que la production scientifique de qualité de l'équipe repose davantage sur les travaux individuels de chacun de ses membres dans les thématiques classiques du droit social et du droit de la santé que sur les recherches collectives, pertinentes par ailleurs.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'IRDSS n'a pas de partenariats internationaux mais développe des travaux en direction des professionnels par le biais de colloques et publications. C'est ainsi que deux colloques ont été organisés :

- l'un le 19 octobre 2006 sur la loi relative à la politique de santé publique (publication des actes : LGDJ, 2007) ;
- l'autre, en décembre 2007, sur les territoires de santé (publication des actes : LGDJ).



L'IDSS, a mené des recherches conduisant à des participations avec des contrats de projets Etat-Région, (EDEX-Education à la santé) qui ont donné lieu à plusieurs études publiées et à des enquêtes.

Il a également conduit des recherches avec d'autres équipes - Equipe de droit privé (EA 1230) et équipe de Finances publiques de l'Institut de droit public (EA 2623) - et avec l'Institut des risques industriels, assurantiels et financiers de Niort. L'axe a noué un partenariat avec la Région pour l'Observatoire du vieillissement.

Les membres de l'équipe assurent peu de directions de thèses : 10 dont 6 concernent des salariés. Leur durée est longue. Aucune n'est financée pour les doctorants issus de formation initiale. Les docteurs ne s'engagent pas dans la carrière universitaire.

Un site internet a été créé informant sur les conférences et l'activité de l'Institut.

L'IDSS n'héberge que 3 masters professionnels et aucun master recherche ce qui explique le peu de thèses encadrées (seulement 10).

Il est signalé que deux demandes d'habilitation ont été déposées, l'une pour un master européen SOWOSEC (social work et social economics) et l'autre pour un master Droit sanitaire et social proche de ceux existant déjà. L'association des étudiants se situe plutôt dans les masters professionnels.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

L'équipe est trop restreinte pour fonctionner comme un laboratoire organisé associant les étudiants à son fonctionnement. Néanmoins, une structuration par axes de recherche a été mise en place en désignant un responsable par axe de recherche.

Malgré la petite taille de l'équipe, un recrutement de professeurs n'est pas souhaité, ce qui peut paraître curieux. Une aide logistique plus soutenue (personnel administratif) semble suffisante à la directrice de l'équipe. Les membres de l'unité sont fortement impliqués dans les enseignements des masters professionnels.

L'IRDSS fait preuve d'un certain dynamisme : Des réunions sont prévues tous les trois mois. En outre, les échanges sont facilités, à tout moment, par le petit nombre de chercheurs. Un conseil d'équipe n'a pas été institué, mais, en général, la directrice propose les thèmes qui sont ensuite discutés et adoptés collégalement.

Les doctorants soulignent qu'ils ont un contact facile avec les directeurs et paraissent très attachés à cette structure. Au cours de la discussion, il est apparu qu'ils ne jouent cependant pas de rôle particulier au sein de l'unité d'autant que celle-ci comporte peu d'équipements spécifiques. Pour obtenir de l'information, ils disent s'adresser à d'autres centres. Les doctorants semblent isolés, mais c'est largement dû à leur dispersion géographique. La directrice de l'IDSS, consciente de cet obstacle, essaie de compenser cet éloignement par des informations envoyées par mail et commence à organiser des recherches interdisciplinaires auxquelles sont associés les étudiants de doctorat.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet fait état de 4 thèmes de recherche :

- « Réforme des administrations sanitaires et sociales », axe lui-même subdivisé en 2 axes de recherche : « Les transformations des services de l'Etat en charge de l'aide et de l'action sociales : causes et conséquences » et « Le nouveau pouvoir local : recomposition des territoires et refondation de la démocratie sociale » (quel avenir pour les compétences locales en matière sociale ?) ;

- « Santé au travail », axe lui-même subdivisé en 2 axes de recherche : « La nécessaire articulation entre code de la santé publique et code du travail en matière de santé au travail » et « Le droit social européen et la santé au travail » ;

- « Autorisation de mise sur le marché des médicaments » à la fois dans le cadre national et dans le cadre communautaire ;

- « Activité législative et jurisprudence actuelle du droit médical », axe lui-même subdivisé en 3 axes de recherche : « Préparation de la loi bioéthique », « Les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux » et « La rédaction problématique de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».



Trois projets antérieurs seront aussi poursuivis :

- « Education à la santé et lutte contre les exclusions » ;
- « Protection sociale et vieillissement » (création d'un Observatoire régional du vieillissement en partenariat avec la Région) ;
- « Expérimentation en droit sanitaire et social ».

Si l'ensemble de ces projets révèle une certaine originalité thématique, il est à craindre qu'ils relèvent davantage des projets individuels des membres de l'équipe que de projets communs. Car, au regard du nombre limité des membres de l'IDSS (9), un projet reposant sur 4 thèmes de recherche nouveaux démultipliés en 7 axes, ainsi que sur la poursuite de trois projets antérieurs, dont un n'avait déjà pas pu être mis en œuvre faute de temps, peut apparaître surdimensionné et peu réaliste. Cela, d'autant plus, que, de façon paradoxale, la directrice de l'équipe met en avant l'idée que l'IDSS effectue une recherche essentiellement collective. Les membres de l'équipe risquent de « s'épuiser ». Il serait, sans doute, plus réaliste et porteur que l'équipe resserre ses projets sur seulement deux ou trois thématiques.

Or, dans l'avenir, l'IDSS n'envisage pas de fusionner avec d'autres équipes pour accroître sa surface scientifique et technique. En revanche, est évoquée la possibilité de rejoindre la Fédération « Territoires » en cours de constitution avec d'autres équipes, mais de disciplines différentes (actuellement l'IDSS participerait à la réflexion sur cette fédération et notamment à sa problématique).

L'IDSS a l'intention de s'engager dans la procédure d'habilitation d'un master européen à la demande de l'Institut Régional Travailleurs Sociaux (enseignement en gestion et en management). Cependant, ce projet ne se rattache pas directement au développement d'une recherche spécifique.

Enfin, il faut souligner que l'IDSS gère une bibliothèque spécialisée qui consomme une grande part de son budget (10 000 € de dotation annuelle), ce qui lui laisse peu de moyens de financement pour de tels projets (la recherche de financements extérieurs, notamment dans le cadre du Contrat PER, est envisagée).

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Institut de Droit Social et Sanitaire	A	B	C	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**



Objet : Réponse de l'Institut de Droit Social et Sanitaire (IDSS, EA 2247) au rapport AERES.

L'équipe de recherche de l'IDSS se réjouit des appréciations positives portées sur son activité, notamment la « grande qualité scientifique des recherches », le « dynamisme » dont elle fait preuve pour « le développement de nouveaux projets de recherche », le caractère « novateur » des projets envisagés, « l'ancrage solide dans l'environnement socioprofessionnel » et « l'esprit de collégialité qui anime l'équipe » (cf. rapport p. 5).

Elle a lu avec la plus grande attention les remarques concernant la structure de l'unité, les financements extérieurs, l'internationalisation de la recherche, le nombre et l'encadrement des doctorants. Sur ces différents points, elle tient à apporter les observations ou précisions suivantes :

VOLET 1

- p. 1 du rapport : il est précisé « qu'un des professeurs membre de l'équipe partira à la retraite en 2012 ». La directrice n'a pas connaissance de ce départ prochain. Au contraire, le professeur en question a signifié à sa section d'appartenance (droit privé) qu'il entendait rester en poste encore trois ou quatre ans.

- p. 7 du rapport : « Malgré la petite taille de l'équipe, un recrutement de professeur n'est pas souhaité, ce qui peut paraître curieux. Une aide logistique plus soutenue (personnel administratif) semble suffisante à la directrice de l'équipe ».

La directrice a effectivement souligné la nécessité d'un soutien administratif plus important, devenu indispensable en raison de l'activité soutenue de l'équipe. Elle a voulu ici attirer l'attention sur l'importance du travail d'administration de la recherche qu'elle doit assumer elle-même, faute d'une assistance administrative suffisante (une personne à 40% d'un temps plein pour l'assistance à une équipe de recherche et la gestion de trois masters 2). Si elle n'a en revanche pas évoqué la question du « recrutement d'un professeur » pendant l'audition, ce n'est évidemment pas parce qu'elle y serait opposée, mais bien plutôt parce qu'il n'appartient pas aux responsables des équipes d'accueil de « recruter » les professeurs. Il va de soi que l'IDSS accueillerait avec le plus grand intérêt un professeur – voire plusieurs... – qui seraient recrutés par le comité de sélection de la section 02/04 ou 01 (interdisciplinarité de l'équipe) de l'UFR.

- p. 7 du rapport : Il est signalé que « deux demandes d'habilitation ont été déposées, l'une pour un master européen SOWOSEC (social work and social economics) et l'autre pour un master Droit sanitaire et social proche de ceux déjà existants ».

Une demande d'habilitation pour un master européen a effectivement été déposée. L'autre demande concerne non pas un Master mais la création d'une *mention* Droit sanitaire et social qui, dans l'offre de formation, regroupera les trois* masters (=spécialités) rattachés à l'IDSS.

*Quatre si le master européen est habilité.

- p. 8 : du rapport : « L'IDSS a l'intention de s'engager dans la procédure d'habilitation d'un master européen... » et p. 5 « actuellement, aucun partenariat européen et international ».

L'IDSS *s'est engagé* dans la procédure d'habilitation : le dossier du Master européen « Social work and social management (SOWOSEC) » est actuellement examiné par les instances d'évaluation de l'offre de formation de l'UFR droit et sciences sociales de Poitiers.

Partenaires du master européen : Université des sciences appliquées de Vienne, Université d'Ostrava, Université de Debrecen, Université de Silésie/Katowice, Université de Trnava, Université de Cluj-Napoca, Université des sciences appliquées de Munich.

Initié sur le volet formation, ce partenariat a été pensé aussi comme le socle d'une coopération en matière de recherche. A cet égard, un colloque est prévu pour 2012 sur le thème « Les actions d'éducation à la santé, élément des politiques d'insertion sociale. Perspectives européennes », dans le cadre des travaux engagés au titre du CPER. Les partenaires roumains et polonais sont d'ores et déjà engagés dans ce programme de recherche comparatiste.

Par ailleurs et dans la même perspective, le projet de recherche en droit social européen (« Prévention et prise en charge des risques professionnels au sein de l'Union européenne ») conduira nécessairement à nouer des relations avec des collègues ou réseaux européens spécialisés sur cette thématique.

VOLET 2

1- Le rapport évoque (pp. 3-4) une « certaine structuration à double détente, tout d'abord par axe de spécialisation : droit du travail et de la sécurité sociale, droit médical et droit pharmaceutique, politiques et droit de la santé, politiques et droit de l'aide et de l'action sociale et ensuite par axe de recherche (modifiés pour partie dans le projet) en désignant un responsable/coordonateur par axe de recherche (...). Tout cela paraît assez complexe et artificiel pour une unité de 9 enseignants-chercheurs ».

Il faut préciser ici que l'IDSS est une équipe sans aucune structuration interne, en accord avec sa taille relativement modeste. Ce qui est appelé « axes de spécialisation » dans le rapport de l'AERES ne constitue pas un quelconque mode de structuration de l'unité. Ces « axes de spécialisation » précisent en fait les contours de l'interdisciplinarité caractérisant l'équipe : ils présentent les domaines de spécialisation des différents membres de l'IDSS, qui relèvent de différentes sections du CNU (01, 02, 04), et sont donc logiquement spécialisés à titre individuel sur des champs différents, mais des champs qui en revanche recouvrent l'essentiel du droit et des politiques sanitaires et sociales. De plus, les thèmes de recherche sont précisément choisis en ce qu'ils permettent de solliciter *l'ensemble des compétences* réunies dans l'équipe et d'étudier tous les aspects des thématiques retenues, réalisant ainsi l'intégration des compétences individuelles au profit de recherches communes.

2- Le rapport précise (p. 8) « qu'au regard du nombre limité des membres de l'IDSS (9), un projet reposant sur quatre thèmes de recherche nouveaux démultipliés en 7 axes, ainsi que sur la poursuite de trois projets antérieurs, dont un n'avait pas pu être mis en œuvre faute de temps, peut paraître surdimensionné et peu réaliste ».

Les nouveaux projets de l'IDSS reposent sur quatre thèmes de recherche : la réforme des administrations sanitaires et sociales, la santé au travail, l'autorisation de mise sur le marché des médicaments, l'activité législative et jurisprudentielle actuelle du droit médical. Les « 7 axes » représentent l'explicitation de chacun des thèmes ; ils n'y ajoutent rien mais permettent de préciser les orientations déjà réfléchies de la recherche à venir. De plus, conformément à la pratique habituelle de l'équipe, chacun de ces thèmes ne mobilise pas l'ensemble des

enseignants-chercheurs ; la plupart du temps, et selon les sensibilités de chacun, c'est la moitié voire les deux tiers de l'équipe qui est mobilisée sur un thème.

Par ailleurs, l'IDSS poursuit les travaux déjà engagés dans le cadre du CPER : protection sociale et vieillissement d'une part, éducation à la santé et lutte contre les exclusions d'autre part. La temporalité du CPER (2007-2013) n'est pas celle du contrat quadriennal. Les recherches sont déjà très avancées sur ces deux thèmes ; elles seront menées à terme et présentées dans un colloque en 2012.

3- p. 8 : « Enfin, il faut souligner que l'IDSS gère une bibliothèque spécialisée qui consomme une grande part de son budget (10 000 euros de dotation annuelle), ce qui lui laisse peu de moyens de financement pour de tels projet (la recherche de financements extérieurs, notamment dans le cadre du CPER, est envisagée).

La recherche de financements extérieurs n'est pas « envisagée » ; elle est *réalisée* et a conduit, ainsi que la directrice l'a signalé pendant l'audition, à l'obtention d'une dotation de 17 000 euros en 2008-2009, 25 000 en 2009-2010, 22 500 en 2010-2011. Pour l'année 2012, les crédits serviront à financer le colloque international prévu sur le thème « Les actions d'éducation à la santé, élément des politiques d'insertion sociale. Perspectives européennes ». A ceci s'ajoute les financements qui ont été obtenus à plusieurs reprises par le passé pour l'organisation des colloques et leur publication (financements cumulés Région/Département/Université).

Nathalie Martin-Papineau
Directrice de l'IDSS (EA 2247)



L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par la Directrice de l'Institut de Droit Social et Sanitaire.

Fait à Poitiers le 11 avril 2011

Le Vice-président chargé de la Recherche



Professeur Olivier Bonneau